# Éthique de la consultante en lactation IBCLC

## Un éclairage sur les aspects éthiques et légaux de la profession de consultante en lactation IBCLC

Nous avons reçu au CERDAM le livre en anglais d' Elizabeth Brooks "**Legal and ethical issues for the IBCLC"**. L'auteur est avocate et consultante en lactation IBCLC aux Etats-Unis. Cet ouvrage de 2012 apporte un éclairage sur les **aspects éthiques et légaux de la profession**.

Même si certains textes légaux ont évolué depuis la publication (avec de nouveaux textes entrés en vigueur), ce livre rappelle des points importants sur **l'éthique de la consultante en lactation IBCLC**. Il est émaillé d'**exemples concrets** qui clarifient les explications de l'auteur.

Sont notamment abordés:

- **La spécificité de la certification IBCLC,** en comparaison des différents métiers autour de l'allaitement, et l'importance pour chaque IBCLC de donner des informations claires sur sa formation et son parcours et la différence avec les autres personnes qui font du soutien allaitement ou utilisent le terme "consultante en lactation " sans justifier du parcours spécifique des IBCLC.
- **La responsabilité de l'IBCLC vis à vis de la mère, du bébé, et de la relation d'allaitement.** Alors que le pédiatre ne s'occupe que du bébé, le médecin que de la maman, l'IBCLC doit avoir en tête la mère, l'enfant, et la relation d'allaitement. Son rôle est d'écouter, d'informer, sans présumer de ce que la mère décidera, de laisser la mère choisir, et de respecter ses choix. L'auteur souligne aussi le travail délicat qui consiste à donner des informations parfois contradictoires à celles reçues par la mère, et cela sans dénigrer les autres professionnels de santé.

L'auteur rappelle l'importance de **donner des informations basées sur les preuves,** et en l'absence d'étude randomisée d'**expliquer à la mère que l'on se base sur des études cliniques ou sur notre expérience professionnelle pour réaliser les propositions.** Elle explique l'importance de ne pas noyer la personne d'informations, de lui fournir un compte-rendu écrit , et d'assurer un suivi. Un compte-rendu devrait être fourni à l'équipe médicale de la dyade avec l'accord de la mère.  En cas de problème lié à la santé de la mère ou du bébé , l'IBCLC devrait appeler le médecin traitant ou pédiatre pour en discuter .

Elle reprend en détail les différents documents clés de la profession: le code de conduite professionnelle, le scope of practice, le code de commercialisation des substituts du lait maternel, les standards de l'ILCA , les conflits d'intérêt , les situations litigieuses

Elle aborde aussi l'importance de :

- **donner une information objective sur les objets commercialisés autour de l'allaitement.** On a le droit de montrer comment utiliser un biberon, de parler du lait industriel (on en a même le devoir si la situation le nécessite), des bouts de sein, etc. Mais il est important si besoin d'expliquer l'absence d'études, ou les résultats des études si elles existent.
- **d'éviter les conflits d'intérêt.** Par exemple si l'on propose la location de tire-lait en plus de son activité d'IBCLC : pour éviter les conflits d'intérêt, si on propose à la mère de tirer son lait, il faudrait lui fournir la liste de différents loueurs (dont on fait partie) et pas automatiquement lui louer le tire-lait nous-même. Il y a beaucoup d'autres exemples de toutes les situations de conflits d'intérêt possibles.
- **Respecter le « Code »( de commercialisation des substituts du lait maternel)**. L'auteur rappelle que c'est le marketing abusif qui est prohibé: écrire avec un stylo au nom d'un fournisseur de lait artificiel, avoir des post-it ou posters avec leur logo, se faire financer un congrès ou payer un repas, distribuer gratuitement des échantillons (boîtes cadeaux des maternités avec des biberons): tout cela enfreint le Code. Cette partie est intéressante car illustrée avec des cas concrets: si votre hôpital achète du lait artificiel et que vous expliquez à la mère comment l'utiliser, est-ce que vous enfreignez le code ? (Non : au contraire vous le respectez ). Si vous donnez des boites cadeaux à chaque mère avec un protège carnet de santé au nom d'un lait industriel et un biberon est-ce que vous enfreignez le code? Oui, c'est du marketing abusif.

**Les professionnels de santé ont le devoir d'informer les parents sur l'utilisation de ces produits et d'orienter/adapter ses conseils en fonction de la dyade. Ce qui est prohibé, c'est la participation directe ou indirecte à toute forme de marketing, c'est à dire aux diverses manœuvres des marques pour augmenter l'attrait et la consommation de leurs produits**.

Bien sûr, ce livre datant de 2012, il manque toutes les références très récentes du Lancet et du travail de l'OMS au sujet de ce marketing abusif en 2023.

Il y a également un chapitre sur l**a possibilité de devoir aller au tribunal pour un rôle d'expert**, ou en cas de plainte d'une patiente. Ainsi qu'un chapitre sur les lois concernant la propriété intellectuelle, les marques , les certifications. C'est intéressant dans le domaine de l'allaitement dans la mesure où une IBCLC peut créer du contenu d'information qui peut être « repris » sans lui demander la permission. Il y a aussi un rappel des lois entourant l'allaitement, le don de lait informel.

Et enfin tout un chapitre sur **l'usage d'internet, des réseaux sociaux , des sms** pour faire le suivi (il faudrait avoir fait signer un consentement et ensuite noter dans le dossier ce suivi) , sur le respect de la vie privée (ici encore les textes cités sont certainement obsolètes) et les consultations en ligne.

En conclusion ce livre est **très détaillé concernant les textes réglementaires** (ce qui le rend

parfois difficile à lire) et pas vraiment à jour concernant les textes de l'IBLCE. Toutefois il représente **une ressource solide qui apporte des éléments intéressants avec des exemples concrets concernant les standards de qualité de la pratique clinique, et surtout concernant l'éthique et les conflits d'intérêt.**

Ce livre est empruntable gratuitement au CERDAM pour les adhérent·es, sur simple demande (sur place à Lyon ou à distance dans toute la France).

**Rédaction par Elise ARMOIRY, Consultante en Lactation IBCLC**